

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 27 décembre 2012 portant dissolution de la compagnie de gendarmerie des Iles-du-Vent-Papeete et création corrélatrice de la compagnie de gendarmerie des Iles-du-Vent-Faa'a (Polynésie française)**

NOR : INTJ1240671A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La compagnie de gendarmerie des Iles-du-Vent-Papeete est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Corrélativement, la compagnie de gendarmerie des Îles-du-Vent-Faa'a est créée à la même date dans les conditions fixées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la compagnie de gendarmerie des Iles-du-Vent-Faa'a exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup>) et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 décembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,*  
*major général de la gendarmerie nationale,*  
R. LIZUREY

ANNEXE

COMPAGNIE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Îles-du-Vent-Papeete</b>	PSIG Papeete BR Papeete BT Arue BT Faa'a BT Moorea-Maiao BT Paea BT Papara BT Punaauia BT Taravao BT Tiarei	<b>(dissolution)</b>
<b>Îles-du-Vent-Faa'a</b>	<b>(création)</b>	PSIG Faa'a BR Papeete BT Arue BT Faa'a BT Moorea-Maiao BT Paea BT Papara BT Punaauia BT Taravao BT Tiarei